

FORMATION LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS : BEST PRACTICES

La formation Loi Informatique et Libertés : Best practices sur 2 jours a pour principal objectif de vous familiariser avec les concepts de base liés à la loi Informatique afin de s'y conformer. De la présentation globale de la loi à la préparation en cas de contrôle en passant par la mise en conformité de vos activités en fonction de cette loi, vous aurez une vue d'ensemble des connaissances requises pour l'appliquer au mieux

PROGRAMME

1/ Loi informatique : Introduction générale

- Visualiser le périmètre de la loi
- Le traitement de données à caractère personnel
- Contexte de la loi informatique et libertés
- Mesurer les enjeux de la protection de données

2/ La CNIL : Rôle et enjeux

- Présentation des missions de la CNIL
- Connaître les pouvoirs de la CNIL
- la CNIL : organisation et fonctionnement
- Ses recommandations sur des thèmes d'actualité

3/ La loi Informatique et Libertés : Principes fondamentaux

- Rôles et responsabilités au titre de la loi
- Panorama des grands principes de la loi
- Qualité des données et licéité du traitement
- Sécurité et confidentialité des données

4/ Le principe de la gouvernance Informatique et Libertés

- Rôle en matière de protection de la vie privée
- Rôle en matière de protection des données personnelles
- Connaître les missions du CIL
- Connaître les instances de décisions à prévoir

5/ Mesurer les risques concernant la vie privée

- Concepts généraux de l'appréciation de risques
- Panorama des normes et méthodes s'appréciation
- Connaître la démarche proposée par la CNIL
- Appréhender la notion de risque sur vie privée
- Démarche de gestion des risques sur vie privée
- Utiliser la méthode EBIOS de l'ANSSI
- Cas pratiques : le logiciel SCORE Priv@cy

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 1590 euros

2 jours

SEM71

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

Demandez Houilly au
01 42 62 91 86

OBJECTIFS

- Assimiler les concepts fondamentaux de la loi en informatique
- Connaître les obligations et responsabilités de l'organisation
- Identifier les conséquences et enjeux pour l'entreprise
- Assimiler les bonnes pratiques pour être conforme aux obligations légales
- Avoir les bons réflexes juridique sur la sécurité des informations
- Avoir de bons réflexes organisationnel sur la sécurité des informations

PRE-REQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire

PUBLIC CONCERNE

- Dirigeants
- RSSI
- Risques managers
- DSI
- Responsables juridiques
- Responsables RH

DATES INTER-ENTREPRISES

A distance

20/05/2021, 21/10/2021,

Paris

20/05/2021, 21/10/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation à une autre date contactez nous

NOUS CONTACTER

AGORATIC

21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76

Tel : 01 42 62 91 86

www.openska.com



6/ Best practices de mise en conformité avec la loi

- Savoir comment bien démarrer
- Effectuer l'inventaire des traitements
- Classifier les données
- Faire des déclarations à la CNIL
- Tenir un registre de traitements de données personnelles
- Tenir un registre du bilan annuel du CIL
- Obtenir le consentement du concerné
- Appliquer les obligations du concerné
- Répondre aux demandes d'accès du concerné
- Répondre aux demandes de rectification
- Répondre à une plainte sur le traitements de données personnelles
- Sécuriser les données à caractère personnel
- Gérer les faille/violation de la vie privée

7/ Être préparé en cas de contrôle de la CNIL

- Connaître le déroulement du contrôle de la CNIL
- Vue d'ensemble des points de vigilance
- Préparation de l'entreprise au contrôle

8/ Conclusion sur la loi Informatique et Libertés

- Comprendre le caractère transverse de la protection de données
- La nécessité d'une démarche proactive et préventive
- Évolutions futures des directives européennes
- Évolutions futures de la loi

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France
Établissement 30056
Code guichet 00915
Compte 09150035179
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75